Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260209-2026105-DE

MAIRIE D'ACIGNÉ (Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Acigné s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier DEHAESE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis de manière dématérialisée aux conseillers municipaux le trois février deux mille vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trois février deux mille vingt-six.

Etaient présents : M. Olivier DEHAESE, Maire, Mme Catherine ROUX, M. Jacques VANMAERCKE, M. Ronan LEFORT, Mme Laure STALDER, M. Yves-Alain GUIVARCH, Mme Anne-Hélène TUAL, adjoints, M. Rémy CHEVRETTE, M. Jean-Jacques MARTINEZ, M. Loïc CROIZIER, M. Jean-Yves DE BUCK, Mme Marie-Noëlle FAULON, M. Ulf SCHMIDT, Mme Marie BABEL, M. Christophe COUTURIER, Mme Alice ROUDAUT, M. Philippe ROGALSKI, conseillers municipaux.

Absents représentés : Mme Laure JUDÉAUX (pouvoir à M. Olivier DEHAESE), adjointe, Mme Fatimata PICHODO LY (pouvoir à M. Jean-Jacques MARTINEZ), Mme Emilie JARDÉ (pouvoir à Mme Anne-Hélène TUAL), M. Philippe RUÉ (pouvoir à Mme Alice ROUDAUT), conseillers municipaux.

Absents : Mme Annick LEBLOND, Mme Aurélie LAUTÉ, Mme Marylène BIDAN, Mme Gwénaëlle LE CAN, M. Vincent CONSIGLI, Mme Cécile GRIOLET, conseillers municipaux.

M. Jacques VANMAERCKE a été nommé secrétaire.

A ce jour, 27 conseillers sont en exercice.

N° 2026.1.05 - CULTURE ANIMATION LOISIRS - Subventions - Dotation 2026 aux associations culturelles et d'animation

Sur proposition de la commission animation, culture, communication, sports et jeunesse qui s'est réunie le 17 décembre 2025, Monsieur Lefort, adjoint, présente et commente le projet de dotation subventions ordinaires 2026 aux associations culturelles, selon la répartition suivante :

Associations culturelles et de loisirs			
Noms	**Montant (€)**	**Subvention exceptionnelle (€)**	**TOTAL (€)**
Association musicale de Haute Vilaine (AMHV)			Cf. délibération spécifique
Apeche (Carnaval)	1 200		1 200
Association du développement du Cinéma à Acigné - Le Foyer	12 500		12 500
Imag'in Acigné (Club photo)	300		300
Comité de jumelage Seica Mare		600	600
Acigné Autrefois	350		350
Association des amis du château des Onglées	500		500
Union Nationale des Combattants	400		400
Club de l'Amitié	400		400
La Ludo du poisson lune	600		600
Spiel	150		150
La Planche		2 000	2 000
Le Moulinet	450		450
Théâtre les Arlequins	2 200		2 200
TOTAL	**19 050**	**2 600**	**21 650**

La somme exceptionnelle de 600 € proposée pour le jumelage Seica Mare correspond au projet d'un chantier jeune itinérant en Roumanie avec comme partenaire Solidarité 35 Roumanie. Ce chantier regroupera des Français,

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 035-213500010-20260209-2026105-DE

Roumains, Ukrainiens, Polonais et Moldaves. Deux à trois jeunes Acignolais(e)s peuvent être susceptibles de partir. Le jumelage demande une subvention à hauteur de 200 € par jeune. Cette subvention ne sera versée que sur confirmation de la réalisation de ce voyage.

La somme exceptionnelle de 2 000 € indiquée pour l'association La Planche est proposée en soutien à l'organisation du Festival Jovial le 23 mai 2026. Le versement de cette subvention est soumis à la faisabilité et réalisation du projet. Des réunions de préparation et coordination sont à prévoir entre la ville et l'association. Si le projet est confirmé mais que la manifestation devait être annulée pour raisons météorologiques ou de sécurité, une subvention exceptionnelle pourrait être proposée au regard des montants engagés par l'association. »

Monsieur Schmidt ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- vote la dotation subventions 2026 pour les associations culturelles et de loisirs telle qu'elle a été présentée. Les crédits seront prévus au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la ville selon les différentes fonctions et différents services concernés,
- approuve les modalités particulières de versement de l'enveloppe exceptionnelle de 600 € pour le Comité de jumelage Seica Mare et de l'enveloppe exceptionnelle de 2 000 € pour l'association La Planche,
- mandate Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée à cet effet, pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme au registre
ACIGNE, le 10 février 2026

Olivier DEHAESE
Maire d'Acigné

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

Jacques Vanmaercke
Adjoint, secrétaire de séance

MAIRIE D'ACIGNE (Ille-et-Vilaine)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir de www.telerecours.fr. à compter de sa notification, de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.